

PLU MEILLONNAS

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT – PIÈCE GRAPHIQUE

Plan du hameau de la Raza - Echelle : 1/2000^{ème}



Place n°
05C

Vu pour être annexé à la délibération
Le Maire,
Le 26 septembre 1995
Révision prescrite le 28 octobre 2005
Le 29 juillet 2011
Le 27 juillet 2012

SECTEUR D'ÉTUDE DE LA COMMUNE DE MEILLONNAS - Tél. 04.78.83.61.87 - Fax. 04.78.83.64.62 - Email : agenc@plu05c.fr

Légende

- Ua** zone urbaine centrale
- Ub** zone urbaine périphérique
- Ucl** zone urbaine destinée aux équipements à vocation festive et sportive
- Ux** zone urbaine destinée aux activités artisanales, industrielles, commerciales ou des services
- Ud** zone à urbaniser
- A** zone agricole
- As** zone agricole stricte (inconstructible)
- N** zone naturelle et forestière
- Ncl** zone à vocation de camping et caravanes
- Nd** zone destinée au dépôt de matériaux inertes
- Nh** zone de hameaux ou de bâti isolé en zone agricole
- Nj** zone naturelle de jardins
- Espaces boisés classés (L. 130-1 Code de l'urbanisme)
- Espaces Verts à Protéger (L.123-1-5 7^o Code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés (L.123-1-5 8^o Code de l'urbanisme)
- Servitudes de mixité sociale (L.123-2b Code de l'urbanisme)
- Périmètres de proximité liés aux exploitations agricoles
- Changement de destination des bâtiments agricoles autorisés (article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme)
- Secteurs inondables (repérés dans l'étude hydraulique du Sevron)

